

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

06 / 03 / 2014

Dossier complet le

20 / 03 / 2014

N° d'enregistrement

2014-0145

1. Intitulé du projet

Remplacement de franchissement routier et remplacement / réalisation de ponts, sur deux sites différents en vue du dérasement de 3 ouvrages faisant obstacle à l'écoulement (ROE 28387, 28394, 26746).
Ces travaux s'intègrent dans un projet de restauration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques sur le bassin de la Canche.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Agence de l'Eau Artois Picardie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale THIBAUT Olivier

RCS / SIRET 185 911 781 0028 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie n°7a Ouvrages d'art	Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres
Catégorie n°6d Infrastructures routières	Toutes autres routes d'une longueur égale ou inférieure à 3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ouvrage ROE 28387 (CaCo9) et Ouvrage ROE 28394 (CaCo10) : ouvrages distants d'environ 50 m traités en même temps
Le franchissement routier actuel sera remplacé par un nouveau franchissement de dimensions identiques. Le futur franchissement aura toutefois une meilleure débitance. Il aura ensuite la même largeur de passage que le pont actuel (4 m). La largeur de l'accotement et de la voirie sera également restituée. Cela peut être décrit comme de l'entretien et de la grosse réparation. Le nouvel ouvrage sera implanté au même endroit que l'ouvrage existant.
Ouvrage ROE 26746 (CaBB3) :
- Un nouveau pont sera réalisé sur le terrain de la scierie au niveau de la connexion entre le bief et le bras renaturé, dans une propriété privée (activité de scierie). Ce pont fera 6 m de long. Cet ouvrage constitue un nouvel ouvrage, en propriété privée, associé à une renaturation du cours d'eau.
- un petit franchissement composé d'une passerelle béton et faisant office de pont pour accéder à un parking sera également modifié pour augmenter la débitance du cours d'eau. La longueur du pont refait sera identique à l'existant, c'est-à-dire 3 m de long. Ce sont de travaux de montage/démontage de pont. Le nouveau pont sera implanté au même endroit que l'ouvrage d'art existant.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements d'ouvrage d'art permettent de satisfaire aux obligations de restauration de la continuité écologique et sédimentaire visées à l'article L.214-17 CE.

La réalisation de ces travaux d'accompagnement des projets (remplacements de pont) sont nécessaires par rapport aux projets d'aménagements et de franchissement de cours d'eau.

La création d'un pont au sein de la scierie permet au propriétaire de maintenir une activité économique normale de son entreprise. Le pont est adapté pour une portance compatible avec le passage des engins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

CaCo9 et CaCo10 (ROE 28387 et 28394):

Un pont sera remonté au droit du pont existant démantelé pour la réalisation des travaux. Il aura la même largeur de passage que le pont actuel. La largeur de l'accotement et de la voirie sera restituée.

Des dalots de section rectangulaire seront mis en œuvre.

Les dalots auront les dimensions suivantes : A = 4 m et B = 2 m. Ces dalots font en général 2 m de long. Il faudra donc 2 dalots minimum pour rétablir le franchissement routier existant de 4 m.

La mise en place d'un ouvrage de franchissement de la voie communale nécessitera la réfection de la voie communale sur environ 8 m de long. La voirie sera refaite à la même cote que l'existant.

CaBB3 (ROE 26746):

- un franchissement sera réalisé sur la partie de bras renaturé créé dans la scierie, par la pose des dalots de section rectangulaire au niveau de la connexion entre le bief et le bras renaturé. Ce franchissement aura un passage de 6 m de large. Les dalots auront les dimensions suivantes : A = 1,50 m et B = 1,50 m. Ces dalots font en général 2 m de long. Il faudra donc 3 dalots minimum pour réaliser ce franchissement de 6 m. Cet ouvrage sera situé en propriété privée et ne constitue pas une nouvelle voirie. C'est un ouvrage indispensable pour l'activité de scierie présente au droit de ce site. Ce nouvel ouvrage est associé à la renaturation du cours d'eau.

- les 2 autres ponts busés existants sur le fossé actuel destiné à être renaturé, toujours sur les terrains de la scierie, seront remplacés pour être dimensionnés au débit nécessaire au bras de contournement renaturé. Ils feront 4 m de large.

- le franchissement pour l'accès au parking existant sera entièrement démoli puis remonté avec un pont de plus grande capacité hydraulique.

Des dalots de section rectangulaire seront mis en œuvre.

Le franchissement fera 3 m de large.

Il sera réalisé à partir de 2 dalots de dimensions : A = 2 m et B = 1 m et de longueur 1,50 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est intégré dans un programme de travaux soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Ouvrage ROE 28387 et 28394 (CaCo9 et CaCo10) : - Un franchissement routier remplacé de 4 m de long. A = 4 m et B = 2 m. Ces dalots font en général 2 m de long. Il faudra donc 2 dalots minimum pour réaliser ce franchissement	
Ouvrage ROE 26746 (CaBB3) : - un pont créé de 6 m de long. A = 1,50 m et B = 1,50 m. Ces dalots font en général 2 m de long. Il faudra donc 2 dalots minimum pour réaliser ce franchissement	
- un pont (passerelle béton) remplacé pour l'accès au parking de 3 m de long. A = 2 m et B = 1 m et de longueur 1,50 m. Il faudra donc 2 dalots minimum pour réaliser ce franchissement	
- Deux ponts busés remplacés par des dalots de long. A = 2 m et B = 1 m et de longueur 2 m Il faudra donc 2 dalots minimum pour réaliser ce franchissement	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ROE 28387 et 28394 (CaCO9et10)
(Franchissement routier sur domaine communal)
Beussent, les érables 62170
Rue du pont neuf
ROE 26746 (CaBb3)
(Ponts enceinte entreprise)
39, rue principale
Aix-en-Issart 62170

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La Canche est un fleuve côtier classé en première catégorie piscicole. Le code de l'Environnement au travers de ses articles L.432-5 et L.432-6, rappelle l'importance du débit minimal dans le lit d'un cours d'eau et des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. De nombreux ouvrages constituent de véritables obstacles à la continuité écologique longitudinale sur les affluents du bassin de la Canche. Les travaux sur ces ouvrages sont inclus dans un programme pluriannuel de mise aux normes des ouvrages et d'effacement pour ceux sans usage et les plus perturbants notamment sur les cours d'eau classés au titre du L.432-6 CE. Les obligations du rétablissement de la continuité écologique sont désormais reprises dans le cadre des classements au titre du L.214-17 CE liste2.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les projets de travaux sont prévus au niveau du lit même du cours d'eau pour les 2 sites, sur des propriétés privées.

Pour l'ouvrage ROE 26746 (CaBb3), en plus les travaux prévoient le création d'un nouveau lit du rivière sur environ 30 m pour reconnecter le bras renaturé et la rivière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Ouvrage ROE 28387 et 28394 (CaCO9et10) : carte communale
Ouvrage ROE 26746 (CaBb3) : carte communale approuvée et exécutoire en date du 11/06/2005

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CaCO9 et CaCO10 sont inclus dans la ZNIEFF de type 2 « La vallée de la Course et ses versants » et dans la ZNIEFF de type 1 « La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sous-Bailion ». Les caractéristiques sont les suivantes : - herbiers aquatiques à Renoncule en pinceaux (Ranunculo penicillati penicillati - Sietum erecti submersi) - zones de marais tourbeux au sol fangeux - forêts marécageuses de sols en permanence engorgés, avec en particulier l'Aulnaie à Cirse maraîcher (Cirsio oleracei-Alnetum glutinosae) - chênaies-frênaies mésohygrophiles de l'Adoxo moschatellinae – Fraxinetum excelsioris - pelouses basophiles (Avenulo pratensis - Festucetum lemanii)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Ramsar, ZICO ou Natura 2000, ne se trouve dans ou à proximité du périmètre d'étude. Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées sur la frange littorale de la Canche caractérisé par une faune et des habitats maritimes.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit des aménagements des ouvrages ce qui permettra le franchissement des sites par la faune piscicole. D'une manière générale, les travaux d'aménagements des ouvrages permettront un meilleur écoulement des eaux et sera ainsi favorable à la vie piscicole en général. Les travaux permettront au cours d'eau de se rapprocher de son équilibre morphologique en restaurant notamment les faciès d'écoulement et les habitats. --> incidence positive du projet sur les équilibres biologiques
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Atlas des zones inondables a été élaboré et publié en 1999. Le PPRI a été appliqué par le préfet du Pas-de-Calais par l'arrêté du 4 décembre 2001 Ces travaux n'entraîneront donc pas de perturbation du régime hydraulique du cours d'eau et de l'écoulement naturel des eaux, susceptible d'aggraver le risque d'inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sont concernés

par la catégorie 6 d: Voirie de moins de 3 kms: ouvrage ROE 28387 (CaCo9)

par la catégorie 7a: Ouvrages d'art inférieur à 10 m : Ouvrage ROE 28387 (CaCo9) et ouvrage ROE 26746 (CaBb3): ponts busés d'une longueur totale respective de 3m, 4m et 6m.

Les franchissements routiers ne dépassent pas les 100 m de long. Le rétablissement de pont et de la voirie au droit de l'ouvrage ROE 28387 (CaCo9) est d'un linéaire de 4 m.

Les travaux prévus sont d'intérêt général au titre de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et au titre du R122-2 CE, les linéaires des projets concernés sont dans les seuils prévus pour l'examen "au cas par cas".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
1	<p>Les annexes sont présentées ci-après.</p> <p>Disponible en ligne sur : www.bief.net</p> <p>Espace clients : lien 01</p> <p>utilisateur: bclient 01</p> <p>Mot de passe : kMJxFagQ</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Douai

le, 18/3/2014

Signature

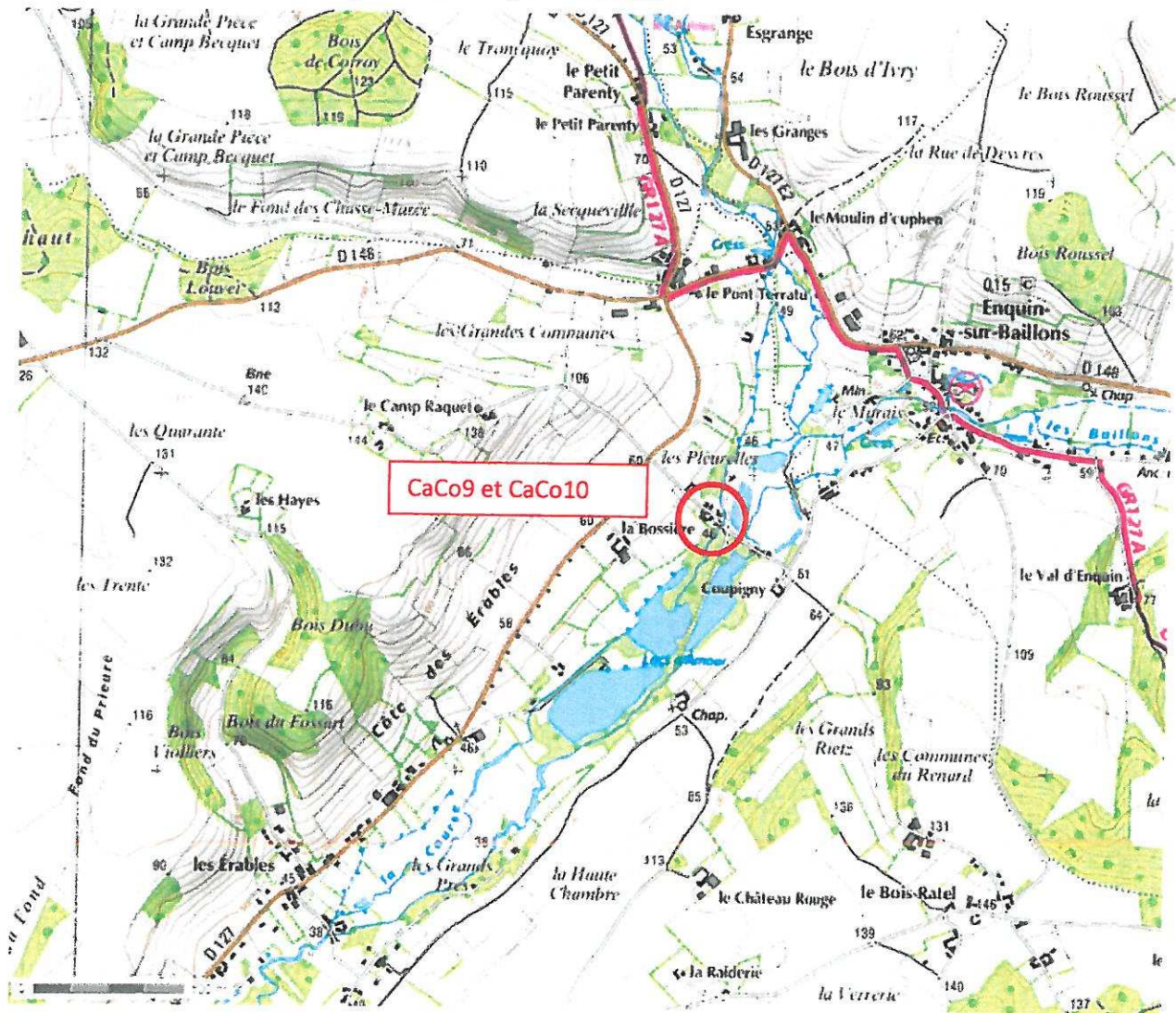
Directeur Général

O. THIBAUT

ANNEXE 2 – Plans de situation des ouvrages

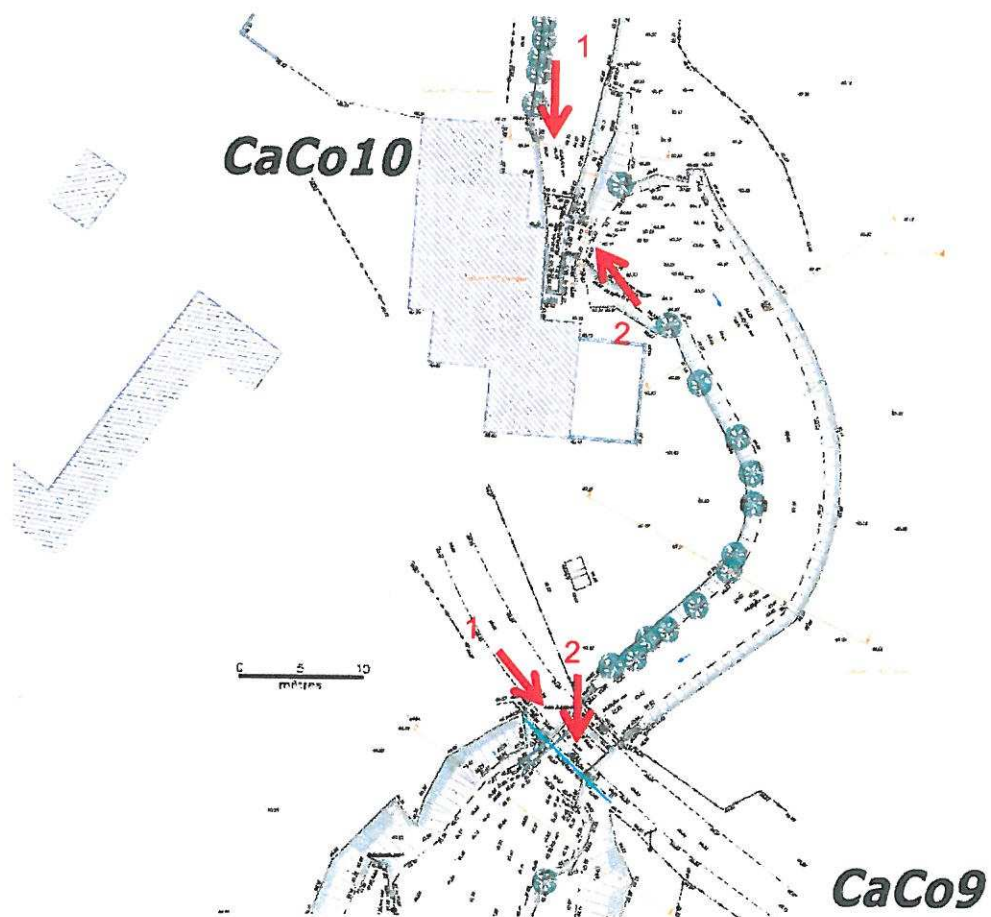
↪ CaCo9 (ROE 28387) : Beussent

↪ CaCo10 (ROE 28394) : Beussent



ANNEXE 3 – Photographies des ouvrages (printemps-été 2013)

- ↖ CaCo9 (ROE 28387) : Beussent
- ↖ CaCo10 (ROE 28394) : Beussent



↳ CaCo9 (ROE 28387) : Beussent

Il s'agit de l'ouvrage hydraulique situé sous le pont de la route communale.

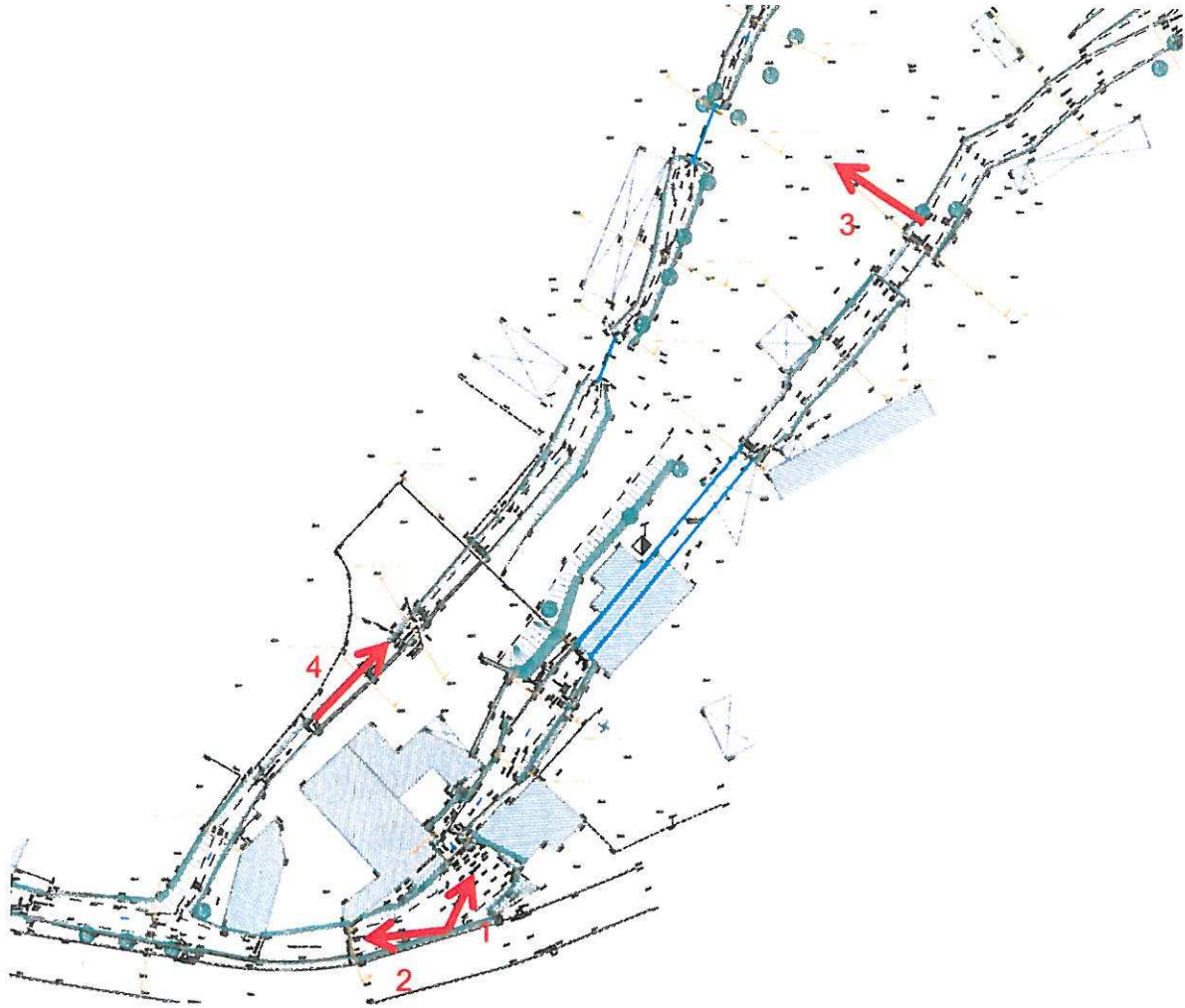


↳ CaCo10 (ROE 28394) : Beussent

Il s'agit de l'ouvrage hydraulique du moulin situé en amont du pont de la route communale.



CaBb3 (ROE 26746) : Aix-en-Issart

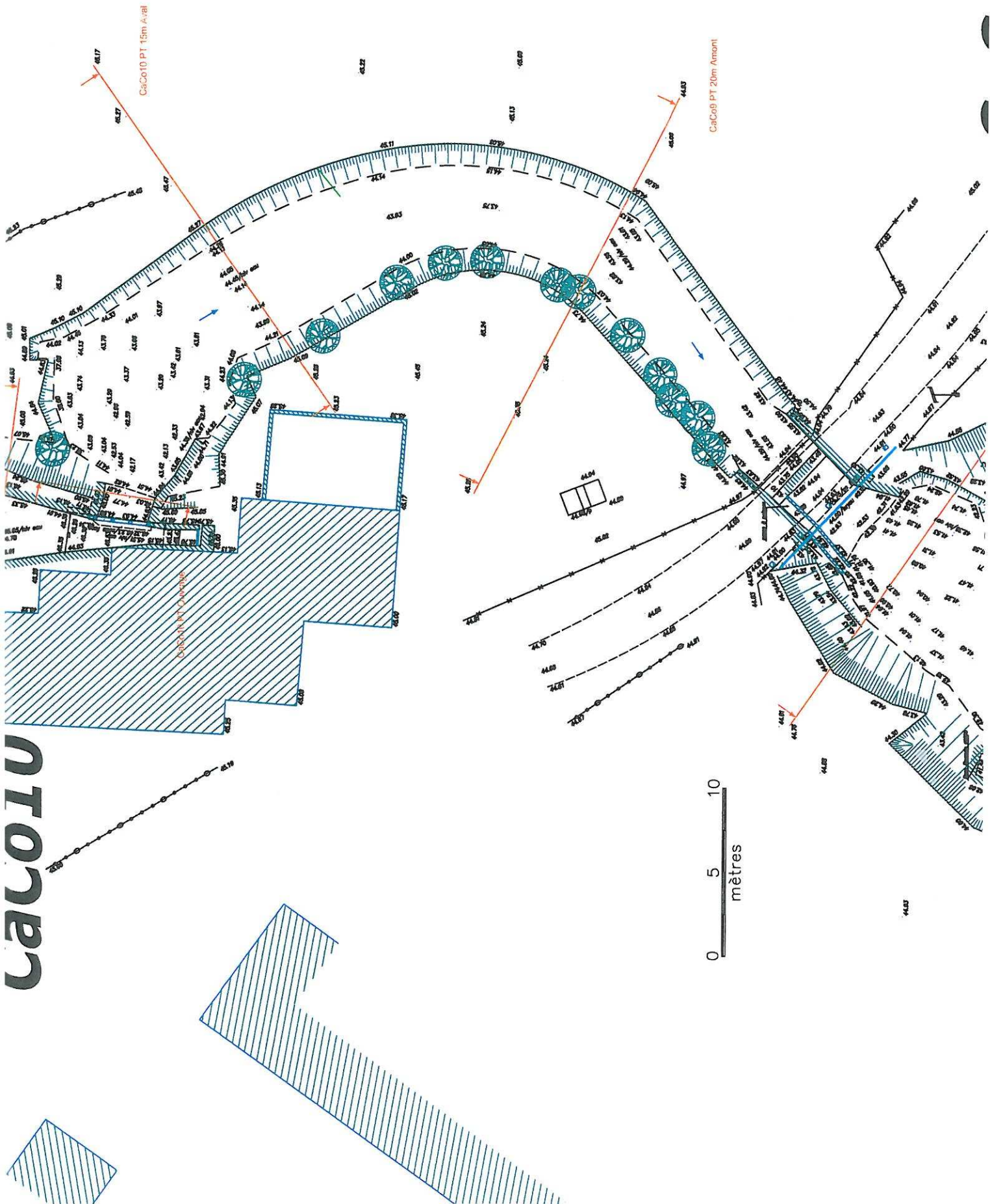




ANNEXE 4 et 5 – Plan des projets

- ↪ CaCo9 (ROE 28387) : Beussent
- ↪ CaCo10 (ROE 28394) : Beussent

Calcoiu



0 5 10
mètres

passerelle métallique
et reprise de l'étanchéité du r

remblaiement du
talutage des ber-
ges et ensemencement

reprofilage des berges exi
ensemencement et planta
de façon ponctuelle

Franchissement routier
avec des dalots béton sur fondations
avec un tapis d'enrochements dans
Réfection de la voirie



ec des blocs répartis régulièrement
(tapis d'enrochements)
actée, avec des blocs préfabriqués)
-pente = 2,7 %
-longueur = 75 m
-largeur = 3,75 m

